

ASSEMBLÉE NATIONALE17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 903

présenté par
M. Bazin
-----**ARTICLE PREMIER**

I. – À la première phrase de l’alinéa 27, supprimer les mots :

« un ou ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 28, supprimer les mots :

« Le ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour ces entretiens, il convient donc de prévoir la consultation de plusieurs médecins et non d’un seul. Il convient de favoriser la collégialité.